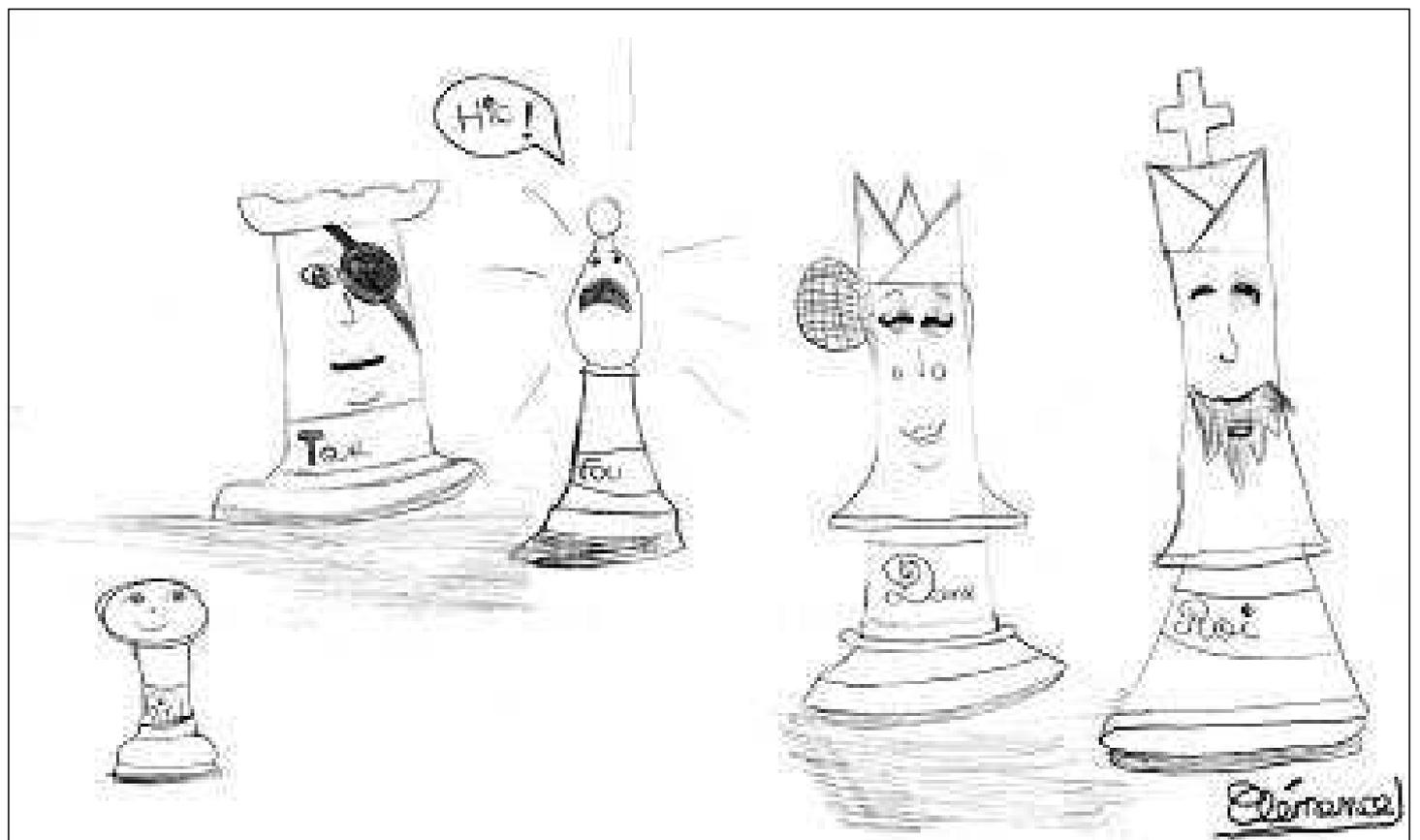


Le jeu d'Échecs



à l'école

Depuis plusieurs années, la Fédération Française des Echecs (FFE) et l'éducation nationale entretiennent des relations privilégiées. Ces bonnes relations se fondent sur une priorité commune : le développement du jeu d'échecs à l'école.

Dès 2007, les deux parties signaient une convention affirmant leur volonté commune de promouvoir la pratique du jeu d'échecs auprès du plus grand nombre dans les écoles, collèges et lycées .

Cette convention signée pour 3 ans a été réactualisée le 31 janvier 2011 (voir annexe 1)

A cette même date l'éducation nationale lançait le plan pour les sciences et les technologies à l'école.

Les objectifs généraux de ce plan sont :

- développer la motivation, la concentration des élèves ;
- encourager l'esprit d'autonomie et d'initiative des élèves ;
- installer un environnement favorable à l'apprentissage ;
- contribuer au développement d'attitudes et d'aptitudes intellectuelles propices à l'acquisition des compétences du socle commun, notamment les compétences « mathématiques et culture scientifique » et « autonomie et initiative » ;
- favoriser l'apprentissage de la citoyenneté.

Tous les élèves des écoles, des collèges et des lycées sont concernés.

Dans le prolongement de cette action, l'éducation nationale a adressé aux préfètes et préfets de région, aux rectrices et recteurs d'académie, aux inspectrices et inspecteurs d'academie-directrices et directeurs des services départementaux de l'éducation nationale, aux inspectrices et inspecteurs d'academie-inspectrices et inspecteurs pédagogiques régionaux, aux déléguées et délégués académiques à l'éducation artistique et à l'action culturelle, aux inspectrices et inspecteurs de l'éducation nationale, aux chefs d'établissement d'enseignement, aux directrices et directeurs des centres régionaux de documentation pédagogique, un texte de circulaire sur l'introduction du jeu d'échecs à l'école (voir annexe 2).

Parallèlement, et dans le but de permettre à un nombre croissant d'élèves de bénéficier de son action, le 31 octobre 2011, l'éducation nationale a également signé une convention cadre avec la fondation l'échiquier de la réussite (<http://www.echiquierdelareussite.org/>). Cette convention stipule notamment que la fondation l'échiquier de la réussite s'engage à financer des projets ciblés pour développer le jeu d'échecs à l'école, à offrir des dotations matérielles (jeux, échiquiers muraux, ...etc) et à proposer des formations pour le personnel enseignant (voir annexe 3).

Le 1^{er} juin 2012, l'éducation nationale organisait un séminaire national dont le thème était : *Jeu d'échecs à l'École : pourquoi ? comment ?*

Lors de son introduction, les propos de Jean-Michel Blanquer, le directeur général de l'enseignement ont été très significatifs sur l'intérêt du ministère sur le développement des échecs en milieu scolaire. Une centaine de cadres de l'enseignement, des responsables de la FFE, Henri Carvallo, son président et Jacques Schramm président de la fondation l'échiquier de la réussite ont participé à ce séminaire.

Plusieurs vidéos témoignant des bénéfices que l'apprentissage du jeu d'échecs à l'école (primaire et collège) sont disponibles à l'adresse suivante :

<http://eduscol.education.fr/cid59084/introduction-du-jeu-d-echecs-a-l-ecole.html>

Dés 2010 l'académie de Créteil mettait en place un partenariat constructif avec l'échiquier de la réussite. Ce projet visait à former des professeurs d'écoles primaires et de collèges afin que chacun puisse ensuite former ses élèves.

Dans le Val d'Oise, le club d'échecs de Magny-en-Vexin (Aux Tours de Magny), a proposé au collège de Bray-et-Lû la formation d'un enseignant par la fondation l'échiquier de la réussite afin de pérenniser l'activité créée il y a 5 ans par le bibliothécaire. Le dossier est en cours de constitution. A suivre...



CONVENTION-CADRE

Établie entre les soussignés :

Le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative,
représenté par Luc Chatel, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative
ci-après dénommé "le ministère"

et

La Fédération française des échecs,
représentée par Jean-Claude Moingt, Président,
ci-après dénommée "la FFE"

PRÉAMBULE

Rappelant :

- que le jeu d'échecs, activité à la fois ludique et sportive, constitue aussi et surtout une activité intellectuelle qui permet de développer des compétences diverses chez ceux qui le pratiquent, et notamment chez les jeunes, auprès desquels il constitue un réel vecteur de formation ;
- que la pratique des échecs encourage notamment le développement des capacités intellectuelles telles que la mémoire, le raisonnement logique, la capacité d'abstraction, l'analyse de problème et la mise en œuvre de stratégies de résolution ;
- que la pratique des échecs contribue également à la construction de la personnalité en encourageant l'attention, l'imagination, l'anticipation, le jugement et la confiance en soi ;
- que le jeu d'échecs, école de concentration et de maîtrise de la pensée, est enfin une école de maîtrise de soi qui favorise l'apprentissage des règles et le respect d'autrui, et à ce titre participe de l'apprentissage de la citoyenneté ;

Considérant :

- que, pour toutes ces raisons, le jeu d'échecs constitue un complément légitime et pertinent des activités éducatives proposées par l'école ;
- que de nombreuses expériences menées en académie ont permis de mettre en œuvre des projets de qualité associant des établissements scolaires et des clubs d'échecs dans un cadre réfléchi et concerté entre les parties concernées ;
- que ces initiatives ont permis de développer des pratiques et des outils permettant une exploitation du jeu d'échecs dans un cadre scolaire et/ou périscolaire ;

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 – OBJECTIFS

Par la présente convention le ministère et la FFE affirment leur volonté commune de favoriser la pratique du jeu d'échecs dans les écoles, les collèges et les lycées. Ils se donnent comme objectifs l'approfondissement de deux axes de travail privilégiés :

- le développement de la pratique du jeu d'échecs auprès du plus grand nombre, notamment des filles et des publics scolaires qui en sont le plus éloignés pour des raisons sociales ou géographiques ;
- la diffusion et l'approfondissement des pratiques pédagogiques utilisant le jeu d'échecs comme vecteur d'acquisition des connaissances et des compétences définies par le socle commun de connaissances et de compétences et les programmes d'enseignement.

ARTICLE 2 – PROMOUVOIR LA PRATIQUE DU JEU D'ECHECS AUPRES DU PLUS GRAND NOMBRE

Le ministère et la FFE conviennent de développer la pratique des échecs auprès des élèves des écoles, des collèges et des lycées. Afin de promouvoir l'égalité des chances, une attention particulière sera portée aux élèves qui en sont les plus éloignés pour des raisons sociales ou géographiques. Des actions seront par ailleurs menées pour favoriser la pratique des filles (actions de communication, adaptation du règlement des championnats afin de garantir la mixité des équipes, etc.).

Le partenariat visera en particulier les établissements ou les dispositifs suivants :

- les internats scolaires, les clubs et les foyers socio-éducatifs ;
- les internats d'excellence, qui visent à offrir à des élèves motivés, issus des territoires de la politique de la ville ou d'établissements d'éducation prioritaire, un accompagnement spécifique afin d'augmenter leur chance de réussite scolaire, d'accroître leur ambition scolaire et de contribuer à leur épanouissement personnel ;
- l'accompagnement éducatif, qui propose aux élèves volontaires après les cours, dans tous les collèges et dans les écoles élémentaires de l'éducation prioritaire, des activités qui les aident dans leur travail scolaire et leur donnent l'opportunité d'une ouverture culturelle et sportive ;
- l'opération « Ecole ouverte », qui accueille les jeunes dans les EPLE pendant les vacances scolaires pour leur proposer des activités de loisirs à visée éducative. Parce qu'il conjugue

dimension ludique et qualités formatrices, le jeu d'échecs correspond bien à l'esprit de ce dispositif qui contribue à modifier positivement l'image de l'école auprès des jeunes ;

- les dispositifs relais (classes et ateliers) qui accueillent temporairement des élèves en voie de décrochage ou de déscolarisation. La pratique des échecs peut permettre à ces jeunes de reprendre goût à l'activité intellectuelle, tout en leur inculquant le respect des règles et de l'autre ;
- les collèges CLAIR (collèges et lycées pour l'innovation, l'ambition et la réussite) et « ambition réussite », qui visent à offrir un cadre d'excellence à des publics scolaires confrontés aux plus grandes difficultés socio-économiques ;
- les établissements de la voie professionnelle, au cœur d'une importante rénovation mise en œuvre en 2009, avec pour axes principaux l'élévation du niveau de qualification des jeunes, leur insertion professionnelle et leur poursuite d'études dans l'enseignement supérieur. La pratique du jeu d'échecs peut permettre à ces jeunes d'améliorer leur appétence pour l'activité intellectuelle, dans le respect des règles et de l'autre.

ARTICLE 3 – DEVELOPPER LA FORMATION ET LES RESSOURCES PEDAGOGIQUES

Le jeu d'échecs peut constituer un vecteur d'apprentissage des connaissances et des compétences définies par le socle commun et les programmes d'enseignement. Afin de développer et d'approfondir ces pratiques pédagogiques, le ministère et la FFE conviennent de :

- donner la priorité à la formation de personnes-ressources (enseignants, conseillers pédagogiques) à travers des actions inscrites aux plans académiques de formation continue. Ces actions de formation seront axées autour de l'utilisation du jeu d'échecs comme outil pédagogique et nécessiteront une réflexion approfondie sur les contenus de formation à élaborer en ce sens. Une attention particulière pourra être portée aux personnels des écoles, des établissements de l'éducation prioritaire, ainsi que des lycées professionnels ;
- développer des ressources pédagogiques en coédition, en lien avec le réseau des CRDP et des CDDP (sites internet de jeux pour les écoles, dépliants de présentation du jeu d'échecs, outils sur différents types de supports, ressources numériques etc.) ;
- favoriser la diffusion du matériel pédagogique et des brochures de la FFE et de ses organes déconcentrés au sein des circonscriptions et des établissements scolaires.

ARTICLE 4 – CONTRIBUTION DES PARTENAIRES

La FFE s'engage à apporter aux écoles, collèges et lycées qui en feront la demande une aide en matériel ou en ressources diverses (publications, outils pédagogiques etc.). Elle s'engage à mettre les circonscriptions volontaires en contact avec un correspondant scolaire départemental. Elle s'engage à mettre chaque établissement en relation avec un club ou un comité départemental afin de nouer des partenariats locaux. Elle organise des tournois et des championnats scolaires.

Des actions de sensibilisation ou de formation pourront être organisées dans les écoles et les établissements avec l'appui de cadres qualifiés de la FFE et de ses organes déconcentrés. Ces derniers devront avoir reçu un accord préalable du ministère et/ou de ses services déconcentrés. Ils pourront apporter des aides techniques ponctuelles auprès des enseignants qui en feront la demande après avis des corps d'inspection. La FFE s'engage par ailleurs à faire évoluer le contenu de certaines de ses formations et de ses diplômes fédéraux pour mieux prendre en compte les spécificités de la pratique des échecs en milieu scolaire.

La FFE s'engage aussi à structurer son action pour le développement scolaire dans les régions. Elle s'engage notamment à réaffirmer la priorité donnée au développement du jeu d'échecs en milieu scolaire auprès des ligues et à améliorer les remontées d'expériences, d'informations et l'évaluation de l'introduction du jeu d'échecs dans les dispositifs de l'éducation nationale.

De son côté, le ministère s'engage à diffuser l'information nécessaire à la mise en œuvre de ce partenariat, par le biais de son réseau de communication et de diffusion et par l'intermédiaire de ses services déconcentrés. Il soutient l'approfondissement des actions engagées dans le cadre de la convention 2007-2010 et favorise l'émergence de missions « jeux de l'esprit » dans les académies.

ARTICLE 5 – PILOTAGE ET SUIVI DES ACTIONS MENEES

Un groupe de travail composé de représentants du ministère et de la FFE sera chargé de recenser et d'évaluer les actions innovantes menées sur le terrain. Il réfléchira aussi aux contenus de formation appropriés et aux documents d'accompagnement nécessaires aux enseignants et aux cadres de la FFE. Il sera force de proposition pour guider les actions menées à l'échelle nationale et académique et pour mutualiser les expériences de terrain.

Les partenaires conviennent par ailleurs de se réunir au moins une fois par an en comité de suivi pour examiner les conditions de mise en œuvre de la convention-cadre et dresser un bilan d'étape des actions entreprises sur l'année écoulée.

ARTICLE 6 – COMMUNICATION

L'application de la présente convention-cadre peut donner lieu à des déclarations et des communications aux médias par chacun des partenaires, lesquels conviennent de se concerter préalablement.

ARTICLE 7 – DUREE

La présente convention est signée pour une durée de trois ans à compter de la date de la signature. A l'issue de ces trois années un bilan global permettra de faire le point sur l'évolution des pratiques à l'école, au collège et au lycée et d'étudier sur cette base les termes du renouvellement de la convention. Elle peut être résiliée par l'une ou l'autre des parties, à l'expiration d'un délai de trois mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

Fait à Paris, en trois exemplaires, le 31 janvier 2011

Le ministre de l'éducation nationale,
de la jeunesse et de la vie associative


Luc CHATEL

Le Président de la Fédération française
des échecs


Jean-Claude MOINGT

Enseignements élémentaire et secondaire

ACTIONS ÉDUCATIVES

Circulaire : Introduction du jeu d'échecs à l'École

NORMENE A35A82C

RLR:

CIRCULAIRE: n° 2011

MENJVA - DGESCO B3-4

Texte adressé aux préfètes et préfets de région (directions régionales de l'agriculture et de la forêt) ; aux rectrices et recteurs d'académie ; aux inspectrices et inspecteurs d'académie, directrices et directeurs des services départementaux de l'éducation nationale ; aux inspectrices et inspecteurs d'académie, inspectrices et inspecteurs pédagogiques régionaux ; aux déléguées et délégués académiques à l'éducation artistique et à l'action culturelle ; aux inspectrices et inspecteurs de l'éducation nationale ; aux chefs d'établissement d'enseignement ; aux directrices et directeurs des centres régionaux de documentation pédagogique

I Introduction

Le plan pour les sciences et les technologies à l'École lancé le 31 janvier 2011 propose aux enseignants de développer le recours aux jeux traditionnels comme les échecs, les jeux à règles (jeux de cartes ou de plateau), les jeux de construction qui permettent de développer la motivation, la concentration des élèves, d'encourager leur esprit d'autonomie et d'initiative et de travailler les fondamentaux par une approche différente. Les enseignants disposeront prochainement d'un guide d'accompagnement pour un usage pédagogique du jeu pour apprendre, élaboré par le Centre national de documentation pédagogique (circulaire « Une nouvelle ambition pour les sciences et les technologies à l'École » n° 2011-038 du 4 mars 2011).

Dans cette logique, une place particulière doit être accordée au jeu d'échecs. Des expériences internationales (comme celles menées par exemple par la Kasparov Chess Foundation) sur l'introduction du jeu d'échecs à l'École tendent à montrer que les enfants qui ont suivi une initiation réussie au jeu d'échecs ont un niveau de performance plus élevé, toutes choses égales par ailleurs. La pratique du jeu d'échecs conduit effectivement à développer des compétences mobilisant logique, stratégie, rigueur, concentration, mémoire et capacité d'abstraction, qui sont toutes des facteurs de réussite. Il convient d'ajouter certains bienfaits observés sur les apprentissages et en particulier sur l'apprentissage de la citoyenneté, par le respect des règles et d'autrui. Certaines retombées positives peuvent également être attendues dans certains cas sur la prévention contre le décrochage scolaire ou la qualité des liens parentaux, par l'introduction ou la réactivation du jeu au sein des familles.

Deux conventions cadres ont été signées, l'une le 31 janvier 2011 avec la Fédération française d'échecs, l'autre le 31 octobre 2011 avec la fondation « L'Échiquier de la réussite ». Ces conventions ont pour objet de favoriser l'introduction du jeu d'échecs à l'École, notamment dans le cadre d'expérimentations, de faire prendre conscience des vertus de ce jeu en faveur du développement de l'élève et de faciliter la mobilisation d'un grand nombre d'enseignants sur la pratique de ce jeu.

II Le jeu d'échecs, un outil supplémentaire au service des apprentissages

Le jeu permet d'installer un environnement favorable à l'apprentissage, il contribue au développement d'attitudes et d'aptitudes intellectuelles propices à l'acquisition des compétences du socle commun. L'acquisition des compétences « mathématiques et culture scientifique » ainsi que « autonomie et initiative » s'en trouvent facilitées.

A l'école élémentaire

La pratique du jeu d'échecs, ou plus généralement des jeux à règles, développe la maîtrise de soi dans la situation d'opposition à l'autre joueur, la mise en œuvre de stratégies et de prises de décision, le respect des règles et le respect de l'adversaire, les compétences civiques, ainsi que les compétences d'initiative et d'autonomie des premiers paliers du socle commun.

La nature même du jeu d'échecs mobilise et entraîne les capacités de mémorisation et d'anticipation de l'élève, ainsi que de repérage spatial sur l'échiquier et ses représentations graphiques.

Le jeu d'échecs favorise l'utilisation d'un vocabulaire géométrique précis ainsi que d'une syntaxe logique. L'élève apprend à utiliser différents types de codage permettant de noter un coup ou un moment déterminant dans une partie.

La démarche du jeu par essais et erreurs, par la recherche de causalité, d'équivalence, de temporalité, vient en appui des enseignements mathématiques et scientifiques principalement en matière de résolution de problèmes.

L'introduction du jeu d'échecs peut s'envisager dès la grande section maternelle.

Le second degré (collège et lycée)

La pratique des échecs participe au développement de capacités intellectuelles telles que le raisonnement logique, l'analyse de problèmes et la mise en œuvre de stratégies de résolution. Bénéfique au travail de mémorisation et de concentration, elle développe également le sens de la planification et la créativité des élèves.

Dans le cadre plus spécifique de l'enseignement des mathématiques, le jeu d'échecs est à la fois support de situations géométriques variées et générateur de grands nombres. A titre d'exemple, l'introduction des notions de repérage en classe de sixième, de puissance en classe de quatrième ou encore de translation en classe de seconde peut s'appuyer de manière pertinente sur des situations proposées.

Les dispositifs en faveur de l'égalité des chances

Le jeu d'échecs pourra être introduit dans le cadre du projet éducatif des établissements inscrits dans le programme ECLAIR (écoles, collèges et lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite), des « internats d'excellence », des Etablissements de réinsertion scolaire (ERS) et des dispositifs relais, notamment dans le cadre des activités sportives.

III Intégration du jeu d'échecs dans le cadre périscolaire

La pratique des échecs est tout particulièrement à encourager dans le cadre d'activités proposées en dehors des temps d'enseignement.

L'accompagnement éducatif organisé au profit des élèves des écoles de l'éducation prioritaire et des collégiens volontaires propose un temps supplémentaire destiné à l'aide aux devoirs et aux leçons ainsi qu'à des pratiques sportives ou culturelles. La Fédération Française des Echecs étant une fédération sportive, le jeu d'échecs peut se pratiquer dans le cadre du volet sportif de l'accompagnement éducatif, à l'heure des repas, le soir après les cours, ainsi que le mercredi. La mise en œuvre se fera en lien avec l'UNSS, l'USEP et en s'appuyant sur les organes déconcentrés de la Fédération Française des Echecs, à savoir les Ligues, les Comités Départementaux et les clubs. Une annexe à la convention entre le ministère, la Fédération Française des Echecs, l'UNSS et l'USEP précisera les modalités de cette mise en œuvre.

Le jeu d'échecs peut offrir un accompagnement spécifique à des jeunes motivés afin de permettre d'augmenter leurs chances de réussite et de contribuer à leur épanouissement personnel, notamment sur le temps de l'internat.

IV Mise en œuvre

Pilotage

Pilotage national

Dans le cadre du plan pour les sciences et les technologies à l'École, un comité de suivi national associe des représentants de la DGESCO, de l'IGEN, des corps d'inspection des 1er et 2nd degrés, de l'UNSS, de l'USEP, de la Fédération Française des Echecs et de la Fondation « L'échiquier de la réussite ». Il impulse les actions menées à l'échelle nationale. Afin d'évaluer quantitativement l'évolution de l'introduction du jeu d'échecs à l'École, la DGESCO intégrera dans ses enquêtes annuelles sur l'éducation artistique et culturelle un item sur les échecs.

Pilotage académique

Les recteurs d'académie sont invités à constituer, sous leur présidence, des comités de pilotage académiques qui associeront le référent académique chargé du suivi du plan pour les sciences et les technologies à l'École, des IA-IPR concernés et des IEN (en particulier les référents IEN mathématiques nommés dans le cadre du plan pour les sciences et les technologies à l'École) ainsi que les services régionaux de l'UNSS. Les conseillers académiques recherche-développement, innovation et expérimentation (CARDIE) peuvent accompagner les expérimentations conduites (dans le cadre de l'article L. 401-1 du code de l'éducation). L'implication des inspecteurs d'académie – inspecteurs pédagogiques régionaux et des inspecteurs de l'éducation nationale sera déterminante pour mobiliser les enseignants sur les enjeux pédagogiques du jeu d'échecs. Les inspecteurs veilleront également à valoriser les expériences réussies des académies innovantes sur le sujet afin d'harmoniser et d'essayer les bonnes pratiques auprès de la communauté éducative, notamment dans le domaine de la formation.

Par ailleurs, des rassemblements locaux ou des événements à portée symbolique, notamment des tournois, seront encouragés afin de donner toute la visibilité à cette pratique et valoriser l'action des enseignants et des acteurs échiquéens auprès des institutions et des collectivités locales.

Formation

Une attention particulière sera portée à la formation en académie. Des orientations seront données au niveau national, dans le cadre d'actions de formation notamment sur l'opportunité du recours aux jeux traditionnels pour prévenir l'innumérisme. Les différents axes feront l'objet d'offres de formation dans les plans académiques de formation.

Pour les enseignants du premier degré, certaines actions de formation pourront être organisées dans le cadre du temps de formation statutaire des maîtres, par exemple au cours d'animations pédagogiques de circonscription.

Ressources

Un effort particulier sera fait pour mettre des outils pédagogiques réactualisés à la disposition des enseignants. Les manuels et méthodes permettant d'utiliser le jeu d'échecs comme outil pédagogique seront recensés. En complément à cet existant, des supports pédagogiques seront créés sous l'égide du CNDP pour permettre de mutualiser et diffuser les bonnes pratiques. Les clubs d'échecs seront référencés, ainsi que les espaces de ressources pour concevoir et conduire des cycles d'activités en milieu scolaire.

Enfin, les établissements pourront bénéficier, dans la mesure du possible, de la mise à disposition gratuite de jeux d'échecs et d'échiquiers muraux par la fondation « L'échiquier de la Réussite ».

Pour le ministre et par délégation
Le directeur général de l'enseignement scolaire


Jean-Michel BLANQUER

Annexe : Sitographie

- **Plan pour les sciences et les technologies à l'école**

<http://www.education.gouv.fr/cid54824/une-nouvelle-ambition-pour-les-sciences-et-les-technologies-a-l-ecole.html>

- **Fédération Française des Échecs**

<http://www.echecs.asso.fr/>

- **Fondation L'Échiquier de la Réussite**

<http://www.echiquierdelareussite.org/>

- **CIS FIDE (le site pour le développement du jeu d'échecs à l'école de la Fédération Internationale des Echecs)**

<http://cis.fide.com/fr>

- **Plaquette sur le jeu d'échecs de l'Académie de Créteil**

<http://www.ac-creteil.fr/reussite/plaquette-jeux-d-echecs.pdf>

- **Jeu d'échecs pour la réussite scolaire en Guyane**

<http://webtice.ac-guyane.fr/echecs/>

- **Association Échecs et Maths (L'organisme national canadien du jeu d'échecs en milieu scolaire)**

<http://www.echecs.org/>

- **MatPat (Jeu et tournois d'échecs en ligne de l'école au lycée)**

<http://matpat.ac-rennes.fr/news/>

- **Kasparov Chess Foundation**

<http://kasparovchessfoundation.org/>

- **Kasparov Chess Foundation Europe**

<http://www.kcfe.eu/>

- **Chess in Schools**

<http://chessintheschools.org/>

- **Site de BNP Paribas sur le jeu d'échecs (avec un kit pour les enseignants)**

<http://www.jeu-echecs.bnpparibas.com/>



CONVENTION CADRE

Entre

Le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative

Ci-après dénommé « le ministère »

Représenté par le ministre, Monsieur Luc CHATEL

ET

La Fondation « L'Echiquier de la Réussite » dont le Président est Monsieur Jacques SCHRAMMM, **fondation sous égide de la Fondation de France**, fondation reconnue d'utilité publique par décret du 9 janvier 1969 dont le siège administratif est 40 avenue Hoche 75008 Paris,

Ci-après dénommée « la fondation », représentée par son président, Monsieur Philippe LAGAYETTE

PREAMBULE

Le jeu d'échecs est reconnu comme une activité permettant de développer des capacités intellectuelles telles que la mémoire, le raisonnement logique, l'abstraction, l'analyse de problèmes et la mise en œuvre de stratégies de résolution. La pratique des échecs contribue également à la construction de la personnalité en encourageant l'attention, l'imagination, l'anticipation, le jugement et la confiance en soi. Enfin, le jeu d'échecs est une école de la maîtrise de soi qui favorise l'apprentissage des règles et le respect d'autrui et qui, à ce titre, participe à l'apprentissage de la citoyenneté.

Face aux défis auxquels est confronté le système éducatif, le ministère vise à développer le goût des sciences et des technologies et à prévenir l'innumérisme, c'est-à-dire l'incapacité à mobiliser les notions élémentaires de mathématiques, du calcul et de raisonnement, à travers un plan « Une nouvelle ambition pour les sciences et les technologies à l'École » lancé le 31 janvier 2011. Dans ce cadre, il encourage l'usage de jeux mathématiques, et notamment du jeu d'échecs, qui constitue un moyen efficace de faire entrer les mathématiques dans la vie de la classe et, par là même, de les rendre concrètes. De nombreuses expériences menées en académie ont permis de mettre en œuvre des projets de qualité associant des établissements scolaires et des clubs d'échecs et de développer des pratiques et outils permettant une exploitation du jeu d'échecs dans un cadre scolaire et/ou périscolaire.

Née le 30 septembre 2009, la fondation a été créée sous l'égide de la Fondation de France sur une base quinquennale. Elle vise à lutter contre l'échec scolaire en développant la pratique du jeu d'échecs en milieu scolaire, notamment dans les quartiers défavorisés ou les zones rurales isolées. Un des principes de la fondation est de mettre en place des structures pérennes pour que ces projets puissent continuer à fonctionner à moyen terme avec ou sans le soutien de la fondation.

Forte de son expérience, la fondation a vocation à contribuer à la diffusion du jeu d'échecs en milieu scolaire, conformément aux orientations fixées par le ministère dans le plan « Une nouvelle ambition pour les sciences et technologies à l'Ecole ».

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 – Objet de la convention

La présente convention a pour objet de préciser les modalités de collaboration entre le ministère et la fondation.

Cette convention vise à faciliter les démarches de la fondation auprès des académies, d'une part, et de mécènes d'autre part, afin de permettre à un nombre croissant d'élèves de bénéficier de son action dans un objectif d'égalité des chances.

Chaque année scolaire, une annexe à la présente convention précise les actions pour l'année à venir.

Article 2 – Objectifs

Les actions proposées s'adressent en priorité aux élèves de l'enseignement primaire ou secondaire relevant de l'éducation prioritaire (ECLAIR), des territoires de la politique de la ville ou des milieux ruraux défavorisés. Elles peuvent être mises en place dans le cadre de l'accompagnement éducatif ou de l'opération « école ouverte », dans les dispositifs relais ou les établissements de réinsertion scolaire, dans les internats d'excellence ou dans le cadre de projets spécifiques mis en place par les établissements.

Article 3 – Programme d'actions

Dans le cadre de la présente convention, le programme d'actions de la fondation est le suivant :

- financer des projets de développement du jeu d'échecs portés par des clubs d'échecs de la Fédération française des échecs, des établissements scolaires ou des académies ;
- doter de matériel échiquéen spécifique (échiquiers, pièces, échiquiers muraux) les établissements scolaires et les écoles ou des clubs intervenant dans les établissements scolaires ;
- financer des actions de formation à destination des enseignants afin de favoriser le développement à long terme du jeu d'échecs dans les établissements scolaires ;
- encourager les actions innovantes visant à développer la pratique du jeu d'échecs au sein des dispositifs et structures d'accompagnement (accompagnement éducatif, école ouverte, ERS, etc.).

Le programme de ces actions est détaillé dans l'annexe opérationnelle jointe à la présente convention.

Article 4 – Moyens mis en œuvre

Le dispositif s'appuie sur :

- les moyens financiers et humains mobilisés par la fondation, provenant majoritairement d'une implication du cabinet de conseil A2 Consulting, et complétés par des fonds provenant des donateurs de la fondation, des mécènes et des collectivités locales ;
- l'aide technique de la Fédération française des échecs (FFE), qui apporte son expertise dans l'étude et le traitement des dossiers présentés à la fondation ;
- les relais rectoraux et les corps d'inspection ou les inspections académiques qui peuvent faciliter les contacts entre la fondation et les acteurs de l'éducation.

Consciente de la nécessité d'un engagement sur la durée, la fondation souhaite assurer la pérennité du dispositif en privilégiant des projets de qualité et en veillant à limiter les coûts de chaque projet.

Article 5 – Engagements réciproques

La fondation s'engage à :

- offrir des dotations matérielles (jeux, échiquiers muraux, etc.) ;
- financer des projets ciblés pour développer le jeu d'échecs à l'école ;
- proposer des formations de formateurs ;
- mobiliser des partenaires nouveaux afin d'accroître ses capacités de financement.

Le ministère s'engage à :

- sensibiliser les académies concernées et notamment à les inciter à inscrire les formations proposées par la fondation à leur plan académique de formation ;
- apporter en tant que de besoin son expertise sur la mise en œuvre et le suivi des actions, notamment au niveau des services déconcentrés ;
- autoriser l'utilisation du logo ministériel sur les supports de communication de la fondation après approbation de ces documents ;
- diffuser des informations provenant de la fondation par l'ensemble de ses réseaux, notamment par le biais du Bulletin officiel, de ses sites Internet (Eduscol.education.fr et Education.gouv.fr) et des courriers liés à des opérations spécifiques ;
- sensibiliser les académies via ses réseaux d'inspecteurs de l'éducation nationale (IEN) référents en mathématiques et d'IEN référents en enseignement scientifique ;
- participer au comité exécutif de la fondation.

Article 6 – Suivi et évaluation

Un comité de pilotage composé de représentants de la fondation, de la direction générale de l'enseignement scolaire et de l'inspection générale se réunit au moins une fois par an, à l'initiative de l'une ou l'autre des parties, pour présenter le bilan des actions menées et réfléchir aux éventuels ajustements à apporter au programme d'actions. Une ou plusieurs personnes extérieures peuvent être conviées au comité de pilotage en tant que de besoin.

Un bilan annuel des activités de la fondation sera transmis à la direction générale de l'enseignement scolaire.

Article 7 – Durée de la convention

La présente convention est conclue pour une durée de trois ans et prend effet à compter de sa date de signature. Pendant la durée de la convention, toute modification des conditions ou modalités d'exécution définie d'un commun accord entre les parties fera l'objet d'un avenant. La présente convention peut être résiliée par l'une ou l'autre des parties, après consultation du comité de suivi et sous préavis de trois mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception. Six mois avant le terme de la convention, les parties se réunissent pour étudier les conditions de sa reconduction.

Fait à Paris en trois exemplaires, le 31 octobre 2011

Le ministre de l'éducation nationale,
de la jeunesse et de la vie associative

Luc CHATEL

Le président de la fondation de France,
au nom de la fondation « l'Echiquier de la
réussite »

Philippe LAGAYETTE

Le président de la fondation l'Echiquier de la Réussite

Jacques SCHRAMM



Les échecs au primaire

Des plus petits aux plus grands, jouer aux échecs développe l'imaginaire, les capacités de concentration et d'analyse. Voici quelques éléments d'approche du jeu à l'école primaire.

Se repérer dans l'espace

Dès la grande section de l'école maternelle, le jeu peut servir de support ludique à l'apprentissage. Notamment en ce qui concerne la latéralisation.

On dessine ainsi un grand échiquier au sol et à tour de rôle on invite les enfants à y prendre place. Puis on leur demande de se déplacer sur cet échiquier à la façon de la Dame, la Tour, le Cavalier, le Fou, le Pion... Autrement dit en avant, en arrière, à droite, à gauche, en diagonale... En fin de séance, on invite les enfants à reproduire les mouvements avec les vraies pièces sur l'échiquier réel.

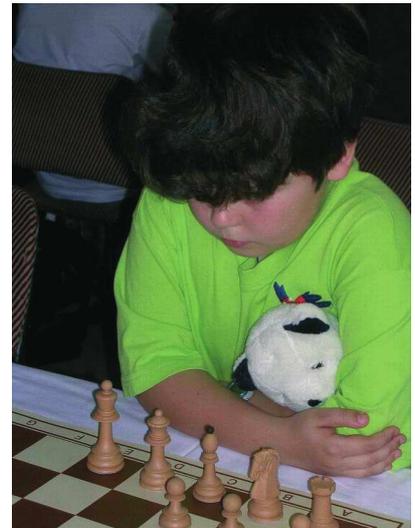
Compter avec les échecs

Au CP et au CE1, les déplacements s'affinent. Ils permettent d'introduire des notions de mathématiques.

On pose une pièce sur l'échiquier et on demande à l'enfant, selon la position de la pièce et son mode de déplacement : « De combien de cases la Tour, le Fou, la Dame... peuvent-ils bouger ? »

On peut aussi compter à partir du plateau lui-même : compter les cases en bordure, les cases blanches, les cases noires...

On peut encore s'exercer à tracer, sur des échiquiers de papier, un carré, un rectangle, une verticale, une oblique... Ou trouver, parmi les 64 cases, lesquelles forment le centre de l'échiquier.



Des histoires à raconter

Toujours au CP et au CE1, on s'appuiera sur les échecs pour construire oralement des contes. « Il était une fois un petit guerrier qui voulait rendre visite à un ami.... »

Les pièces, par leur nature, incarnent naturellement des personnages : le Roi, la Reine, le Cavalier, le Bouffon, le vaillant petit soldat... L'histoire peut être inspirée de toute situation prise au début, au milieu, ou en fin de partie.

L'intérêt réside dans les personnages principaux, la nature de l'épreuve à franchir, les moyens auxquels les personnages vont avoir recours pour la dépasser.

La notion d'échec et mat, avec un Roi qui ne peut plus bouger, peut être introduite dans les petites classes du primaire.

La grammaire plus facile

Dès le CE1 ou le CE2, quand les enfants commencent à écrire et s'initient à la grammaire, les situations aux échecs peuvent renvoyer à des situations grammaticales : les groupes essentiels, les groupes non déplaçables... ressemblent aux pièces qui peuvent avancer, reculer, ne pas bouger.

A partir de figures reconstruites sur l'échiquier, on créera des phrases usant de mots dont le statut grammatical évoque la situation de telle ou telle pièce sur le plateau.

Une autre façon d'aborder histoire

L'histoire du jeu d'échec remonte au milieu du VI^e siècle en Inde et a franchi les continents. Suivre son évolution au fil du temps et des pays traversés permet d'évoquer différentes périodes historiques – la royauté, la monarchie absolue, la chute des Rois... – des pratiques nationales, mais aussi universelles...

Inscrire le jeu dans sa temporalité permet d'aborder l'histoire de manière ludique, et démonstrative.

Des idées pour créer

A l'école primaire, et au-delà, les échecs trouvent de nombreuses applications dans le domaine des arts plastiques.

Pour les plus petits, on construira un échiquier case après case, de toutes les couleurs. Ou peut aussi inventer un parcours de couleur sur cet échiquier, en utilisant des cases qui se touchent par les côtés ou par les angles.

Manipuler un échiquier en morceaux incite l'enfant à comprendre qu'il faut respecter des règles pour construire une figure.

Il peut aussi créer son propre échiquier. Puis des pièces en volume – en pâte à papier, en pâte à modeler, avec des maquettes préfabriquées... – et les peindre.

En groupe, on fabriquera un échiquier géant et on construira des pièces géantes à partir de divers matériaux de récupération...



Les petits aussi

Dans les petites classes, il n'est pas nécessaire de présenter le jeu en son entier pour y intéresser les enfants.

Pour les petits, les démonstrations sont plus pertinentes que les explications. Avec trois Pions d'un côté et trois Pions de l'autre, on tente d'aller de l'autre côté pour y découvrir un trésor. Pour cela, on avance d'une case à la fois et on élimine l'ennemi en diagonale. Le premier arrivée sur la ligne adverse récupère le trésor.

Petit à petit, on introduit des pièces supplémentaires : le Fou, qui garde l'oblique ; la Tour, qui surveille la colonne ; le Cavalier, qui saute par-dessus les autres...



Gérer l'inconnu

Chaque nouvelle étape augure d'une difficulté supplémentaire : toute nouvelle pièce est susceptible de venir perturber le plan pré-établi ; tout mouvement court le risque d'être contré par un autre.

Dès lors, le jeu permet à l'enfant de mettre en œuvre des capacités d'analyse et de développer une stratégie, surtout s'il doit expliquer pourquoi il opte pour tel ou tel coup. Mais nul n'est obligé d'y prendre goût ! En aucun cas il ne faut imposer les échecs.

Apprendre à se corriger

Pour ceux, en revanche, qui seraient séduits, apprendre à noter ce qu'on a fait et conserver son brouillon est utile. Parce qu'en regardant celui-ci après-coup, on prend l'habitude de chercher l'erreur et de tenter de comprendre pourquoi on s'est trompé ou comment on aurait pu mieux jouer.



Pour en savoir plus sur l'utilisation des échecs comme outil pédagogique, vous pouvez consulter les ouvrages d'Alain Noble (éd. CRDP de Poitou-Charentes) : « Le Jeu d'échecs à l'Ecole » et « Le Jeu d'échecs, un outil pour les élèves de l'école et du collège ».